

DIJON Championnat de France des Circuits

DATE: 17/06/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 1**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **MATMUT EVOLUTION**

Les commissaires, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course et examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : voiture 9 Mr Cheli

Concurrent / Competitor: Mr CHELI

Date & Heure de l'incident : 17/06/23 à 10h31

Séance / Session : essais qualificatifs 2

Faits / Facts : coupe ligne entrée pit lane

Référence / Offence : article 8.2.1 règlement sportif des circuits FFSA 2023 + art 17.9 du règlement sportif GT4 2023

Décision : annulation meilleur temps du pilote +1 point de comportement

Raison de la décision : Application règlement sportif des circuits FFSA 2023 après avoir entendu le pilote et visionné la carte SD de la voiture 9

Reçu par le concurrent (nom) :2023

Received by the Competitor (name):

Signature:

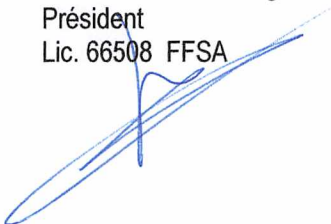


Date: 17/06/23


Heure/Time: 11h50

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA



Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA



Mr. DOUET Véronique
Membre
Lic. 196349 FFSA



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board